

Conseil du 19^e

Vœu déposé par François Dagnaud, Halima Jemni, Sophie Minday et les 3 groupes de la majorité relatif à l'extension des « zones 30 » sur l'ensemble du 19^e

Séance du 30 novembre 2015

La réduction de la vitesse de circulation est un levier indispensable pour apaiser les déplacements motorisés, renforcer la sécurité des piétons, des cyclistes comme celle des automobilistes, réduire les nuisances sonores et les émissions de polluants - autant d'objectifs qui sont au cœur de la politique municipale, à Paris comme dans le 19^e.

Les « zones 30 » permettent par ailleurs de sécuriser et de favoriser l'essor des modes de transport doux, notamment par la création de contre-sens cyclables. Le 19^e compte actuellement 4 zones 30 : Flandre, Moselle, Plateau et Rébeval

Pour toutes ces raisons, le 19^e souhaite renouveler et amplifier son engagement en faveur d'une vitesse réduite par l'extension des « zones 30 » à l'ensemble de son réseau de voies circulées conformément au plan anti-pollution et au plan vélo adoptés en 2014 et 2015 par le Conseil de Paris.

C'est pourquoi, sur proposition de François Dagnaud, Halima Jemni, Sophie Minday et les groupes de la majorité municipale, le Conseil du 19^e émet le vœu que :

- Le 19^e arrondissement passe dans son ensemble en « zone 30 »
- la Ville lance dès 2016 les études préparatoires nécessaires, en intégrant la création de contre-sens cyclables dans les voies à sens unique.